

Apprentissage : trop c'est trop !



POINTS CLÉS

- Le gouvernement s'apprête à réduire les aides aux petites entreprises qui forment des apprentis pour pouvoir continuer à servir les plus grandes.
- Les entreprises de moins de 11 salariés ont déjà subi 3 baisses successives de l'accompagnement financier à l'apprentissage : de 8 000€ en 2018, puis 6 000€, ils prévoient de l'abaisser à 4 500 €.
- Les entreprises de plus de 250 salariés bénéficient de la même aide à l'apprentissage que celle accordée aux petites entreprises.



Cette situation est particulièrement injuste pour les chefs d'entreprises de proximité qui forment les deux tiers des apprentis du pays.



Il ne faut pas pénaliser cette filière de formation qui contribue tant à l'insertion professionnelle des jeunes et donc à la création d'emploi.

Louis MASSON

Président de l'U2P Auvergne-Rhône-Alpes.



« C'est la mesure de trop contre les petites entreprises ! Nous demandons au gouvernement de stopper cet acharnement et de pérenniser tout simplement l'aide à l'apprentissage dans les entreprises de proximité qui font vivre nos territoires et contribuent largement à l'insertion et à la création d'emplois. Il est injuste de mettre sur le même plan les grandes entreprises de plus de 250 salariés et les TPE qui forment la plupart des apprentis. Préservons les aides pour les petites entreprises qui en ont besoin ! »

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon,
Vendredi 25 octobre 2024

Contact Presse
Bertrand FAYET
04 72 85 06 69
b.fayet@u2p-aura.fr

U2P Auvergne-Rhône-Alpes
59 rue de St Cyr
CP404
69338 LYON CEDEX 09
Pour en savoir plus :
www.u2p-france.fr

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises.

Elle représente 2,8 millions d'entreprises, soit les deux tiers des entreprises françaises, et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises :

- la CAPEB (bâtiment),
- la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration),
- la CNAMS (fabrication et services),
- l'UNAPL (professions libérales),
- et la CNATP (travaux publics et paysage).

Les semaines passent et le gouvernement campe sur ses positions concernant l'accompagnement financier des entreprises qui forment des apprentis. A l'inverse de Robin des bois, il s'apprête à réduire les aides aux petites entreprises pour pouvoir continuer à servir les plus grandes.

Faut-il rappeler que les entreprises de moins de 11 salariés, qui ont toujours formé de nombreux apprentis sans attendre la réforme de 2018, ont été accompagnées jusqu'à 8.000 euros la première année d'apprentissage avant la réforme de 2018. Après 2018, on a commencé par leur supprimer les aides au-delà de la première année. On a ensuite limité l'accompagnement à 6.000 euros et demain le gouvernement prévoit de l'abaisser encore à 4.500 euros. Trois coups de rabot successifs qui montrent que les gouvernants naviguent à vue, considèrent l'apprentissage comme une variable d'ajustement budgétaire et ne prennent pas en compte les spécificités des plus petites entreprises.

De leur côté, les entreprises de plus de 250 salariés se sont vues attribuer au détour de la pandémie, la même aide à l'apprentissage que celle accordée aux petites entreprises. Vu du gouvernement, l'entreprise du CAC 40 aurait donc autant besoin de 6.000 euros pour former un apprenti qu'une TPE dans les territoires.

Cette situation est particulièrement injuste pour les chefs d'entreprises de proximité qui forment les deux tiers des apprentis du pays, qui sont le poumon économique des territoires et qui maintiennent l'emploi là où les grandes entreprises délocalisent. Prenons garde à ne pas rallumer un sentiment d'injustice tel que celui qui a enflammé les gilets jaunes et à ne pas pénaliser cette filière de formation qui contribue tant à l'insertion professionnelle des jeunes et donc à la création d'emploi.

L'U2P est outrée de cet acharnement contre les petites entreprises auxquelles on veut par ailleurs imposer une augmentation des charges sociales, un plus large assujettissement des salaires des apprentis aux charges sociales et une augmentation de la prise en charge des arrêts de travail.

"C'est la mesure de trop contre les petites entreprises ! Nous demandons au gouvernement de stopper cet acharnement et de pérenniser tout simplement l'aide à l'apprentissage dans les entreprises de proximité qui font vivre nos territoires et contribuent largement à l'insertion et à la création d'emplois. Il est injuste de mettre sur le même plan les grandes entreprises de plus de 250 salariés et les TPE qui forment la plupart des apprentis. Préservons les aides pour les petites entreprises qui en ont besoin !"

Louis Masson, Président de l'U2P Auvergne-Rhône-Alpes